

Comité Syndical du 17 juillet 2006

Objet : Remboursement des frais de stationnement

Monsieur le Rapporteur, Kléber MESQUIDA, informe que dans le cadre de réunions professionnelles, les agents du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, sont tenus de se déplacer dans diverses villes du département, de la région et du Pays.

Etant donné que les lieux accueillant ces réunions sont rarement pourvus de places de stationnement, je vous propose que les frais de parking de ces agents soient pris en charge par le Syndicat Mixte pour l'année 2006 et les exercices suivants, sur présentation des justificatifs.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte que les frais de parking de ces agents soient pris en charge par le Syndicat Mixte pour l'année 2006 et les exercices suivants, sur présentation des justificatifs et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 31 Juillet 2006
